Mairie de Neuville de Poitou

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n°2

Par arrêté n°292-2019 du 02 septembre 2019 est lancée une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Neuville de Poitou qui se déroulera du lundi 16 septembre 2019 à 14h00 au vendredi 18 octobre 2019 à 17h inclus.

Le projet de modification simplifiée n°2 porte sur la suppression des emplacements réservés N°10 – Aménagement voie intra-muros entre la rue Daniel Ouvrard et le boulevard Gambetta & N°11 Aménagement de carrefour – Débouché « voie intra-muros » rue Daniel Ouvrard.

Le dossier de projet de modification simplifiée n°2 du PLU et l'exposé de ses motifs (consultable sur le site Internet www.neuville-de-poitou.fr) sera mis à disposition du public à la Mairie de Neuville de Poitou, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert à la Mairie de Neuville de Poitou.